Image not found or type unknown

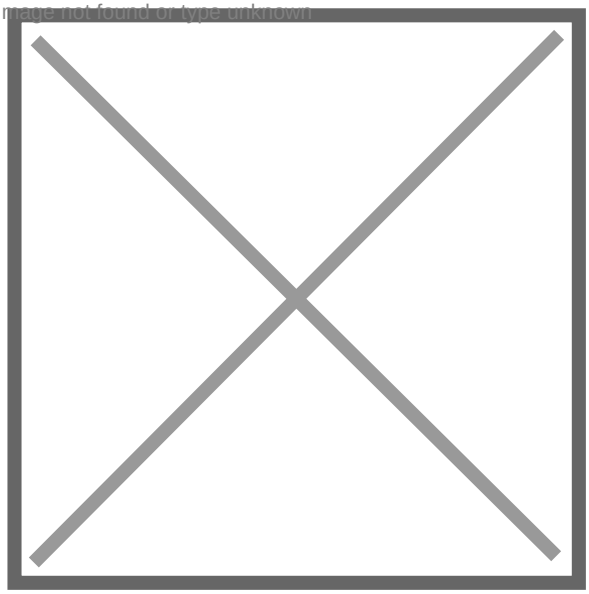

SDTC jamais remis et patron parti à la retraite

Par **Christophe Wzd**, le **16/08/2019** à **12:29**

Bonjour,

Embauché pour un CDD de 3 mois, mon employeur m'a exhorté de partir au bout de 2 mois sans me laisser terminer mon contrat. Depuis, il me manque 2 mois de salaire, et je n'ai jamais pu récupérer mon solde de tout compte et les documents afférents.

J'ai envoyé plusieurs mails et courriers recommandés leur demandant de m'établir ce SDTC, mais ils n'ont jamais répondu.

Au bout d'un certain nombre de mois, je me décide enfin à faire des démarches auprès des Prud'hommes. Je découvre, au détour d'une conversation avec un ancien collègue, que l'entreprise a entre temps été reprise, et que mon ancien patron a pris sa retraite. Impossible d'obtenir ses nouvelles coordonnées.

Dois-je attaquer mon ancien patron en tant que personne morale (en sachant que l'entreprise a été reprise) ou en tant que personne physique (en sachant que je n'ai pas ses nouvelles coordonnées) ?

En vous remerciant pour votre aide.

Par **morobar**, le **16/08/2019** à **15:48**

Bonjour,

Pouvez-vous indique la forme sociale de l'entreprise (à lire sur le contrat CDD) ?

Par **Christophe Wzd**, le **16/08/2019** à **18:12**

Bonjour,

Il s'agit d'une SARL (si c'est bien là le renseignement que vous demandez).

Par **morobar**, le **16/08/2019** à **18:16**

C'est cela même.

Il va falloir ramer un peu et se renseigner sur la forme de cession survenue, vente des parts ou du fond de commerce.

DFirection la chambre des métiers ou la chambre de commerce.

Pour le moment vous ne pouvez pas saisir le conseil des prudhommes si la sarl est liquidée, et votre ancien patron n'etait en fait que le gérant de cette société.

Vous avez bien tardé à réagir hélas.

Par **Christophe Wzd**, le **16/08/2019** à **20:34**

Sur le site societe.com, il est indiqué que cette SARL est toujours d'actualité, le dernier bilan étant daté du mois d'août 2019.

Par **morobar**, le **17/08/2019** à **11:05**

SUr le site de ceci ..et sur le site de cela...

Vous demandez un conseil, je l'ai donné. Après vous faites ce que vous voulez;

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés